



19.01.2017 15:42:20 SDA 0136bsf

W0 / Berlin (ats, afp)

Politique, Parlement, Police et justice, Lois, Gouvernement, 11099300, 11099000

Berlin légalise le cannabis à usage thérapeutique

En Allemagne, les patients atteints de maladies graves pourront soulager leurs douleurs avec du cannabis. A l'unanimité, les députés allemands ont légalisé jeudi la pratique à des fins thérapeutiques.

Avec la loi votée par le Bundestag, la chambre basse du Parlement, les médecins pourront désormais prescrire du cannabis à leurs patients souffrant de "pathologies graves" - cancers, épilepsie, sclérose en plaque - et ne pouvant bénéficier de "thérapies alternatives", selon le texte de la loi.

L'Allemagne rejoint ainsi les rangs des pays de l'UE qui ont légalisé des produits à base de cannabis : l'Autriche, la Grande-Bretagne, la République tchèque, la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Croatie et la Macédoine.

Les patients allemands pourront se procurer dans les pharmacies et sur ordonnance de l'extrait de cannabis ou des fleurs séchées. Certains pourront aussi commander à l'étranger des dérivés synthétiques du cannabis, comme le dronabinol.

Frais remboursés

Le texte, qui prévoit la prise en charge des frais par les caisses d'assurance-maladie, entrera en vigueur en mars. Il permettra une "amélioration" de la prise en charge des patients en soins palliatifs, selon le ministre conservateur de la Santé, le CSU Hermann Gröhe, dont la loi a été saluée par l'ensemble des partis, gauche et droite confondues.

"Aujourd'hui est un beau jour", a lancé le député Rainer Hayek, membre du parti conservateur CDU de la chancelière Angela Merkel. Il a insisté sur le fait que ce texte n'allait pas permettre "de fumer des joints sur ordonnance" et ne signifiait pas non plus une légalisation du cannabis récréatif.

Culture interdite

La loi n'autorise en effet pas les patients à cultiver leur propre cannabis, insiste le texte, qui rappelle qu'une telle pratique est contraire à la loi sur les stupéfiants en vigueur en Allemagne, où la possession de cannabis est interdite. De fait, la détention de petites doses est toutefois tolérée, les quantités acceptées variant suivant les Etats régionaux.

Une agence publique du cannabis médicale chargée de sa culture va par ailleurs être créée. D'ici là, l'Allemagne s'approvisionnera à l'étranger.

Le projet de loi avait été annoncé en mai, après qu'un patient eut obtenu le droit de cultiver du cannabis. Le malade a démontré qu'il s'agissait de la seule substance pouvant soulager ses souffrances.